

DÉLIBÉRATION N° 3

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 14 NOVEMBRE 2023

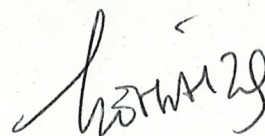
Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un montant de 192 500€ en provenance du compte d'affectation spéciale (vente de la cité de Bantzenheim) aux opérations suivantes décidées par le présent conseil d'administration au titre de la programmation immobilière cadre :

- pour le financement de l'opération de remplacement de la chaudière au fioul de la cité de Chalampé ;
- pour le financement de l'opération de remplacement de la chaudière au fioul de la cité de Bourg-Madame.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2023

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE